

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1572

1^{er} juin 2016

SOMMAIRE

Binomio S.à r.l.	75416	Samisa Yacht S.A.	75411
MRK Capital, S.à r.l., SPF	75442	SAPRISTIC Luxembourg	75413
PacificWave Partners Europe S.à r.l.	75415	SASOF Luxembourg S.à r.l.	75413
Pallas Equity Trading S.à r.l.	75415	S.B.T. Security Building Technologies S.A. ..	75410
Palm Trees Properties S.A.	75414	Seafort Mercury S.à r.l.	75410
PFCEE Soparfi D S.à r.l.	75414	Sevchukmorneftegaz Sàrl	75411
PHBC Invest S.A.	75414	Sevkarmorneftegaz Sàrl	75411
Polyusus Lux VI S.à r.l.	75415	Siemens	75413
Post Invest Europe S.à.r.l.	75452	Slovenia Broadband S.à r.l.	75412
Project Minerva Properties S.à r.l.	75413	Steinfort Energy S.A.	75455
QS S.à r.l.	75442	Stellamar Invest S.à r.l.	75412
Ramegua S.A.	75456	Storybakery S.à r.l.	75412
Ribera S.A.	75442	Trendy Foods Luxembourg S.A.	75439
Rock Ridge RE 13	75456	Tropeziennes Properties S.A.	75440
Rock Ridge RE 14	75456	Valartis German Residential Health Care ...	75440
Rock Ridge RE 16	75456	Valartis Health Care Eins S.à r.l.	75440
Rodenbourg Participations S.à r.l.	75456	Valartis Health Care Zwei S.à r.l.	75441
Sac Finance S.A.	75455	Valartis Residential Health Care Holding S.à r.l.	75441
Sailing Passion, a.s.b.l.	75410	Veolia Luxembourg S.A.	75441
Samag Europe S.à r.l.	75412		

S.B.T. Security Building Technologies S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8189 Kopstal, 32, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 166.562.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2016

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social actuel vers L-8189 KOPSTAL, 32, rue de Saeul.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016084939/13.

(160052372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Sailing Passion, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 69, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg F 8.854.

—
L'article 2 des statuts a été modifié comme suit: Le Siège de l'Association est établi à L-1628 Luxembourg, 69 rue des glacis. Le siège peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de l'Association (le «Conseil d'Administration»).

Le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084940/11.

(160052033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Seafort Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.074.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société que:

- 1) Lux Business Management S.à r.l. a été révoquée en tant que gérant de la Société avec effet au 23 mars 2016;
- 2) les personnes suivantes ont été nommées au mandat de gérant de la Société avec effet au 23 mars 2016 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Jesko T. Kornemann, né le 18 septembre 1970 à Walsrode, Allemagne, demeurant professionnellement à Alsterarkaden 20, 20354 Hamburg, Allemagne;

- Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470; et

- Monsieur Jérôme Costa, né le 18 juillet 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016084945/23.

(160052166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Sevchukmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 185.538.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150195124 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de l'associé de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084947/15.

(160051989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Sevkarmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 185.529.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150195148 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de l'associé de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084948/15.

(160051999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Samisa Yacht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 188.768.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 18 mars 2016

1. La Personne morale Luxembourgeoise Mama.lu (numéro RCS:B147396) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 18 Mars 2016.

2. La Personne morale Luxembourgeoise Mama.lu (numéro RCS B147396) a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué avec effet au 18 Mars 2016.

3. La Personne morale Luxembourgeoise GES Maritime S.A. (numéro RCS B148977) avec siège sociale à 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec Représentant permanent Emile Simon né à Luxembourg (Luxembourg), le 1^{er} octobre 1958, demeurant professionnellement à 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme administrateur avec effet au 18 Mars 2016 jusqu'au 18 Mars 2021.

4. Veuillez aussi prendre note du changement de l'adresse de la société de la manière suivante:

Samisa Yacht S.A.: 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

5. Kohnen & Associés S.à r.l. (Numéro RCS: B114190) avec son siège à 62 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg a été nommé comme Commissaires aux comptes avec effet au 18, Mars 2016 jusqu'au 18 Mars 2021.

Luxembourg, le 24.03.2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Samisa Yachts S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016084967/24.

(160052113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 145.882.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse du associé de la Société, United Group B.V. est comme suit:

Overschiestraat 61-5,
1062 XD, Amsterdam,
The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Référence de publication: 2016084951/16.

(160052336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Stellamar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 144.141.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 04. Januar 2016 hervor dass:

- Das Mandat der Geschäftsführung von BCB & Partners SA wird zum 31/12/2015 abberufen.
- Herr Alexander Hornung, geboren am 16/05/1977 in Aalen (Deutschland), wohnhaft in Apartado de Correos 245 ES-07620 Lluçmajor, wird ab dem 01/01/2016 zum Geschäftsführer ernannt und dies für eine unbefristete Zeit.

Für gleichlautenden Auszug

Par la présente, la société STELLAMAR INVEST SARL fait part du changement d'adresse de l'associé Monsieur Alexander Hornung. La nouvelle adresse se situe à Apartado de Correos 245 ES-07620 Lluçmajor.

Pour la société STELLAMAR INVEST SARL

Référence de publication: 2016084962/16.

(160051903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Storybakery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2563 Luxembourg, 10, rue Jean Schaack.
R.C.S. Luxembourg B 161.569.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 14 septembre 2015

Siège social

L'Assemblée Générale des Associés a transféré, avec effet immédiat, le siège social de la société au 10, rue Jean Schaack L-2563 Luxembourg.

Référence de publication: 2016084963/12.

(160052234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Samag Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 191.932.

—
Par résolutions circulaires prises en date du 3 mars 2016, le conseil de gérance a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084966/13.

(160052189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

SAPRISTIC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.080.

Olivier TORDEURS, domicilié Avenue Vandromme 49 à 1160 Auderghem, Belgique, a communiqué par courrier sa démission des mandats d'Administrateur et de Commissaire aux comptes de Sapristic Luxembourg SA (RCS B186080).

Cette démission prend effet à partir du 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2016084970/10.

(160051775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

SASOF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 152.085.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2016 que Monsieur Marcus MILLER, avec adresse professionnelle au 1, Burlington Road, Connaught House, Dublin 4, Irlande, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016084971/13.

(160052285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

Le bilan au 30/09/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2016.

R. Vrancken / J. Berg.

Référence de publication: 2016084981/10.

(160051729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Il est notifié que notifié qu'en date du 24 Mars 2016:

- 500 parts sociales des 500 détenues par Project Minerva Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B134787, ont été transférées à Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B93081.

Résultant des décisions susmentionnées les 500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Tamweelview European Holdings S.A. détient les 500 parts sociales de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Properties S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2016084908/19.

(160051793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Palm Trees Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.768.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2016, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PALM TREES PROPERTIES S.A.

- La démission de M. Nicolas MILLE de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La démission de M. François GEORGES de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2015.

- La démission de M. Alexandre TASKIRAN de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France) le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALM TREES PROPERTIES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016084910/24.

(160052388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

—
Il est porté à la connaissance de tiers que, suite à une notification de l'associé unique en date du 14 décembre 2015, les parts de la société n'ont pas été correctement enregistrées depuis sa constitution. Les 9.524 parts sont en effet détenues par Stichting Bewaarder CBRE PFCEE pour le risque et le compte de CBRE Property Fund Central and Eastern Europe FGR. Le nom du registre au Pays-Bas a changé aussi avant c'était un nom par région comme dans notre cas Kamer Van Koophandel Haaglanden et maintenant le registre est connu sur le nom Kamer Van Koophandel.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016084912/16.

(160051985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

PHBC Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.031.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme PHBC INVEST S.A. (RCS B122031), ayant eu son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Maïka SKOROCHOD
Le liquidateur

Référence de publication: 2016084913/16.

(160052397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

PacificWave Partners Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.815.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales du 15 mars 2016 que l'associé Camden Trader Ltd., établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a cédé la totalité de ses parts sociales à Henrik ROUF, né le 11.07.1967 au Royaume-Uni, domicilié au 130, rue Schetzel à L-2518 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Le gérant

Référence de publication: 2016084898/14.

(160052206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Pallas Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.251.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2016

L'associé unique a pris connaissance des démissions de Madame Geneviève KOSCHNICKE et Madame Sara Speed de leurs mandats de gérants de classe B avec effet au 5 février 2016. L'associé unique a en outre décidé d'établir le siège social de la Société au 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet au 5 Février 2016.

L'associé unique décide de nommer à cette même date Mesdames:

- Christina Cornelia Van den Berg, née le 23 mai 1964 en Afrique du Sud, résidente professionnellement au 95 A Van Velden Street, Hartbeespoort, 0216, Afrique du Sud, et

- Karin Elisabeth Janse Van Rensburg née le 22 avril 1956 en Afrique du Sud, résidente professionnellement 24 Boem Crescent, Ifafi, Hartbeespoort, 0216, Afrique du Sud

En tant que nouveaux gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 5 Février 2016.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016084899/20.

(160052101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Polyusus Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.160.

—
Suite à un transfert de parts sociales effectif au 15 mars 2016, Capvis IV CO-INVESTORS FASTER L.P., associé de la Société, représentée par Capvis CO-INVESTORS FASTER GP LIMITED, a transféré les parts sociales détaillées ci-dessous d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune de la Société à EOS Servizi Fiduciari S.p.A., associé de la Société:

- un million cent soixante-quinze mille (1.175.000) parts sociales ordinaires de catégorie A1;
- un million cent soixante-quinze mille (1.175.000) parts sociales ordinaires de catégorie A2;
- un million cent soixante-quinze mille (1.175.000) parts sociales ordinaires de catégorie A3;
- un million cent soixante-quinze mille (1.175.000) parts sociales ordinaires de catégorie A4;
- un million cent soixante-quinze mille (1.175.000) parts sociales ordinaires de catégorie A5;
- deux millions soixante-deux mille et cinq cents (2.062.500) parts sociales préférentielles de catégorie P1; et

- deux millions soixante-deux mille et cinq cents (2.062.500) parts sociales préférentielles de catégorie P2.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour la Société
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2016084906/23.

(160052052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Binomio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 202.374.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Aso Lux 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188442 ("Aso Lux");

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. Avellanar Inversiones, S.L., an entity registered with the Commercial Registry of Madrid under volume 28,867, sheet (folio) 68, page number M- 519798, with address at Avenida de Europa numero 21, bajo izquierda- A, Parque Empresarial La Moraleja (Madrid), and Spanish tax identification number B- 86223120 ("Avellanar");

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies, after having been signed ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing parties declare being all the shareholders (the "Shareholders") of Binomio S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) validly incorporated and in existence under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202374, incorporated by a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

III The appearing parties, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Creation of different classes of shares and subsequent conversion of:

(a) all the eleven thousand two hundred fifty (11,250) shares held by Aso Lux 3 S.à.r.l ("Aso Lux") into eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares; and

(b) all the one thousand two hundred fifty (1,250) shares held by Avellanar Inversiones, S.L. ("Avellanar") into one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares.

2. Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above item and decision and to fully restate them in the form of the New Articles.

3. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to create different classes of shares and subsequently convert:

(a) all the eleven thousand two hundred fifty (11,250) shares held by Aso Lux 3 S.à.r.l ("Aso Lux") into eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares; and

(b) all the one thousand two hundred fifty (1,250) shares held by Avellanar Inversiones, S.L. ("Avellanar") into one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares.

Second resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to amend the Articles so as to reflect the above item and decision and to fully restate them in the form of the New Articles, which shall read from now on as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

" **Art. 1. Definitions.** "A Managers" means the class A managers of the Company appointed pursuant to the Articles and holding office for the time being;

"A Shareholder" means the holders (or holder) for the time being of all the A Shares;

"A Shareholder Direction" and "A Shareholder Consent" means the written consent (or direction, as the case may be) of the A Shareholder Representative;

"A Shareholder Group" means the A Shareholder and any other person directly or indirectly Controlling, Controlled by or under common (direct) or (indirect) Control with the A Shareholder from time to time, but excluding any member of the Group;

"A Shareholder Representative" means either:

(a) where a single A Shareholder holds more than 50 per cent of the A Shares, that A Shareholder; or

(b) where no single A Shareholder holds more than 50 per cent of the A Shares, a person or entity appointed by the A Shareholders to act as their representative, as must be notified to the Company and the B Shareholder Representative in writing from time to time, provided that the A Shareholder Representative must at all times be an A Shareholder;

"A Shares" means the A shares of €1 each in the capital of the Company, with the rights set out in the Articles;

"Accepting Non-Defaulting Shareholder" has the meaning given to it in article 12.3;

"Affiliate" means:

(a) In relation to an A Shareholder:

(i) any fund of which that Shareholder (or any group undertaking of, or shareholder in, that Shareholder) or that Shareholder's (or any group undertaking of, or shareholder in, that Shareholder's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or investment adviser;

(ii) any group undertaking of that Shareholder, or shareholder in that Shareholder, or of that Shareholder's or shareholder in that Shareholder's general partner, trustee, nominee, manager or investment adviser (excluding any portfolio company thereof);

(iii) any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, adviser to, or holder of interests (whether directly or indirectly) in, that Shareholder, or shareholder in that Shareholder, (or of, to or in any group undertaking of that Shareholder, or shareholder in that Shareholder) or of, to or in any fund referred to in (a) above or of, to or in any group undertaking referred to in (b) above; or

(iv) any co-investment scheme of that Shareholder (or of any group undertaking of that Shareholder) or of any person referred to in (a), (b) or (c) above, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme,

and for the purposes of the above, reference to a person's general partner, trustee, nominee, manager or adviser shall mean a bona fide general partner, trustee, nominee, manager or adviser appointed to act on behalf of and/or carry out relevant duties for that person on a bona fide on-going basis; and

(b) In relation to a B Shareholder, any of the Iranzo-Méndez Brothers;

"Aggregate Price" has the meaning given to it in article 7.8;

"associate" means in relation to a corporate entity a subsidiary or holding company of such entity or a subsidiary of such holding company or any director, officer, employee or partner of such corporate entity, subsidiary or holding company;

"B Managers" means the class B managers of the Company appointed pursuant to the Articles and holding office for the time being;

"B Shareholder" means the holders (or holder) for the time being of all the B Shares;

"B Shares" means the B Shares of €1 each in the capital of the Company, with the rights set out in the Articles;

"B Shareholder Consent" means the written consent (or direction, as the case may be) of the B Shareholder Representative;

"B Shareholder Group" means the B Shareholder and any other person directly or indirectly Controlling, Controlled by or under common (direct) or (indirect) Control with the B Shareholder from time to time, but excluding any member of the Group;

"B Shareholder Representative" means either:

(a) where a single B Shareholder holds more than 50 per cent of the B Shares, that B Shareholder; or

(b) where no single B Shareholder holds more than 50 per cent of the B Shares, a person or entity appointed by the B Shareholders to act as their representative, as must be notified to the Company and the A Shareholder Representative in writing from time to time, provided that the B Shareholder Representative must at all times be a B Shareholder;

"Board" means the board of managers of the Company from time to time;

"Business" means the identification, acquisition, development (other than a development from scratch) and sale of primarily residential real estate developments (on the basis that residential buildings with commercial premises on the ground floor are considered as primarily residential) in the Madrid area and on, or within 20 kilometres of, the coastline of the Malaga Province for a total investment amount (including acquisition costs, capital expenditure and project costs) in excess of ten million euro (€10,000,000) for each development (or less where agreed in writing by the Investment Manager and the Client);

"Business Day" means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank holiday in England and Wales, Luxembourg or Madrid;

"Business Plan" means the relevant Project's business plan for each Project which shall include those items listed in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time, to be produced for and approved by Spanish Holdco in accordance with the procedure provided for in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time and as may be revised in accordance with any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time;

"Client" has the meaning given to it in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time;

"Control" means, in relation to a specified person, the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management of such person, whether through the ownership of voting securities or partnership interests (or their equivalent) by agreement or otherwise, and "Controlled", "Controls", "Controlling" and "under common Control" shall be construed accordingly;

"Default Acceptance Notice" has the meaning given to it in article 12.3;

"Default Acceptance Period" has the meaning given to it in article 12.3;

"Default Notice" has the meaning set out in article 12.1;

"Default Price" has the meaning set out in article 12.2;

"Default Securities" has the meaning given to it in article 12.1;

"Defaulting Shareholder" has the meaning set out in article 12.1;

"Managers" means the A Managers and the B Managers;

"Drag-Along Notice" has the meaning set out in article 7.8;

"Drag-Along Price" has the meaning set out in article 7.8;

"Event of Default" has the meaning set out in article 12.1;

"External Debt" means the financing that any Group Company may be granted by any person (excluding any Shareholders or their Affiliates) in order to carry out the Business;

"Fair Market Value" has the meaning set out in article 12.1;

"Final Investment Proposal" has the meaning given to it in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time;

"Group" means the Company, the Spanish Holdco, the SPVs and any subsidiary undertaking of the Company from time to time and "Group Company" means any one of them;

"Independent Accountant" means any of PriceWaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG, Deloitte, Grant Thornton, BDO or Mazars;

"Initial Period" means the initial six (6) month period from the date of any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time;

"Insolvency Event" means where any corporate action, legal proceedings or other procedure or step is taken in relation to:

(a) the suspension of payments, a moratorium of any indebtedness, winding-up, dissolution, administration, examination or reorganisation (by way of voluntary arrangement, scheme of arrangement or otherwise) of any member of the Group;

(b) a composition, compromise, assignment or arrangement with any creditor of any member of the Group;

(c) the appointment of a liquidator, receiver, administrative receiver, administrator, examiner, compulsory manager or other similar officer in respect of any member of the Group or any of its assets; or

(d) enforcement of any security over any assets of any member of the Group, or any analogous procedure or step is taken in any jurisdiction.

"Investment Manager" has the meaning given to the term Manager in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time;

"Investment Services" has the meaning given to it in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time;

"Iranzo-Méndez Brothers" means any of the following individuals:

(a) Javier Iranzo Méndez;

- (b) Juan Iranzo Méndez;
- (c) Julio Iranzo Méndez;
- (d) Ana Iranzo Méndez;
- (e) José María Iranzo Méndez;
- (f) the above individuals' spouses;
- (g) in the event of the death of any of the above individuals, the beneficiaries of that individual's estate; and
- (h) any company wholly owned by any one of them/in which any one of them directly holds, legally and beneficially, over 66.6% of the issued share capital;

"Loan Notes" means the loan notes, if any, to be issued by the Company to the Shareholders, in the agreed form, and which shall rank *pari passu* with each other;

"Material Breach" means a breach (including an anticipatory breach) which in the wider sense has a serious effect on the benefit which the innocent party would or will otherwise derive from being a party to any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time and/or a Shareholder in the Company;

"Non-Defaulting Shareholder[s]" has the meaning given to it in article 12.1;

"Notifying Shareholder" has the meaning given to it in article 12.1;

"Project" means a project (including all related properties and the SPV through which it operates) proposed by the Investment Manager pursuant to any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time, in to which the Client has invested and in respect of which a Final Investment Proposal and Business Plan has been approved pursuant to the procedure envisaged by any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time;

"Services" has the meaning given to it in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time;

"Share" means a share in the capital of the Company of whatever class;

"Shareholder Representatives" means, together the A Shareholder Representative and the B Shareholder Representative, and "Shareholder Representative" means either one of them;

"Shareholder Groups" means the A Shareholder Group and the B Shareholder Group;

"Shareholders" means the holders of Shares from time to time;

"Spanish Holdco" means BINOMIO CAPITAL, S.L.U., a wholly owned subsidiary of the Company, which will carry out, directly or indirectly through the SPVs, the Projects;

"Specified Proportion" means, in relation to a Shareholder a fraction, the numerator of which is the number of Shares held by that Shareholder for the time being and the denominator of which is the total number of Shares (including the Shares held by the said Shareholder) in issue for the time being;

"SPVs" means the special purpose vehicles incorporated in Spain by the Spanish Holdco for implementing the Projects;

"Tag-along Acceptance Notice" has the meaning given to it in article 7.7;

"Tag-along Offer Notice" has the meaning given to it in article 7.7;

"Tag-along Price" has the meaning given to it in article 7.7;

"Third Party Purchaser" means any person who is not a member of any of the Shareholder Groups;

"Transfer" and "Transferred" has the meaning given to it in article 7.7.

Art. 2. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 7.1, 7.5, and 10 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and/or holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "Binomio S.à r.l."

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Board in accordance with article 8.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board.

Art. 7. Share capital - Shares - Repurchase.

7.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by (i) eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares (the "Class A Shares") and (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the "Class B Shares" and, together with the Class A Shares, the "Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 10 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Subject to the Law, all Shares are redeemable shares.

7.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Subject to the provisions of any shareholders' agreement pertaining to the Company that may be entered into from time to time, the B Shareholder cannot:

(i) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of their Shares and/or the Loan Notes, if any, or any interest in any of their Shares and/or Loan Notes, if any, in favour of any third party;

(ii) directly or indirectly sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any of their Shares and Loan Notes, if any, or any interest in their Shares and Loan Notes, if any, to a third party; or

(iii) enter into any agreement in respect of the votes attached to any of their Shares with a third party, without the prior written consent of the A Shareholder Representative.

Notwithstanding the above, the B Shareholder will be entitled to sell or transfer all their Shares and Loan Notes, if any, to any of their Affiliates provided that:

- (i) in the opinion of the A Shareholder Representative, acting reasonably, such Affiliate has the same proven financial solvency as the relevant B Shareholder; or
- (ii) otherwise, such Affiliate's undertakings pursuant to any shareholders' agreement pertaining to the Company that may be entered into from time to time are fully guaranteed by the relevant B Shareholder on a joint and several basis; and
- (iii) such Affiliate immediately sells its Shares back to the relevant B Shareholder upon ceasing to be an Affiliate of the transferring B Shareholder.

In the event that a Shareholder elects to sell, transfer or otherwise dispose of, any or all of its Shares in accordance with this article 7.5 and any shareholders' agreement pertaining to the Company that may be entered into from time to time or otherwise, that Shareholder shall also sell, transfer or otherwise dispose of, to the same transferee, such proportion of the aggregate nominal value of all Loan Notes, if any, issued to that Shareholder as is equal to the proportion that Shares that Shareholder proposes to sell, transfer or otherwise dispose of bears to the total number of Shares owned by that Shareholder immediately prior to that sale, transfer or other disposal.

7.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Law.

7.7 - Tag-along Right

(a) This article 7.7 applies if:

(i) there is any proposed transfer, assignment, sale, renouncement or other disposal (for the purposes of these articles 7.7 and 7.8, a "Transfer" and "Transferred" shall be construed accordingly) by an A Shareholder of the A Shares (together with the proportionate amount of any Loan Notes, if any) to a Third Party Purchaser such that either:

(A) the proposed Transfer would result in such Third Party Purchaser holding (whether directly or indirectly) 50% or more of the entire issued share capital of the Company; or

(B) the proposed Transfer, taken with any previous Transfers, would result in any Third Party Purchasers holding together (whether directly or indirectly) 50% or more of the entire issued share capital of the Company; and

(ii) no Drag-along Notice has been issued in respect of such proposed transfer.

(b) Where this article 7.7 applies, the relevant A Shareholder must, before completing the proposed Transfer, timely issue a notice in writing ("Tag-along Offer Notice") to the B Shareholders specifying:

(i) the number of the A Shares, together with the proportionate amount of any Loan Notes, if any, which are proposed to be Transferred;

(ii) the identity of the Third Party Purchaser;

(iii) the price to be paid by the Third Party Purchaser to the A Shareholder per A Share, together with the proportionate amount of any Loan Notes, if any, to be Transferred ("Tag-along Price"); and

(iv) any other material terms and conditions of the proposed Transfer.

(c) Any such B Shareholder may, within the period of ten (10) Business Days from the date of a Tag-along Offer Notice, issue notice in writing ("Tag-along Acceptance Notice") to the A Shareholder electing to sell and transfer all of its Shares (together with the proportionate amount of any Loan Notes, if any) to the Third Party Purchaser at the price per Share being equal to the Tag-along Price and in any event on terms no less favourable to the material terms and conditions of the proposed Transfer by the Third Party Purchaser on which the sale and transfer of interests will be completed by the A Shareholder.

(d) If any such B Shareholder does not, within that period set out in article 7.7(c), serve a Tag-along Acceptance Notice or otherwise fails to comply with the requirements of this article 7.7, it shall be deemed to have waived its rights in relation to the relevant proposed Transfer.

(e) The completion of the proposed Transfer of the Shares and the proportionate amount of any Loan Notes, if any, to which this article 7.7 applies shall be conditional upon the Third Party Purchaser effecting the Transfer on the terms of any Tag-along Acceptance Notice(s) so issued.

(f) If and to the extent that costs and expenses in connection with that Transfer incurred by the B Shareholders are not reimbursed or paid by the Third Party Purchaser, the Shareholders will be responsible for their pro rata share of such costs and expenses.

7.8 - Drag-along right

(a) If:

(i) the A Shareholder proposes to Transfer all of its A Shares and all of its Loan Notes, if any, to a Third Party Purchaser; and

(ii) no Tag-along Acceptance Notice has been issued in respect of such proposed Transfer,

then the A Shareholder may, prior to the completion of the relevant Transfer, issue notice in writing ("Drag-along Notice") to the B Shareholder(s) (and where there is more than one B Shareholder to either or both, at the sole discretion

of the A Shareholder) requiring the transfer of its Shares and any Loan Notes, if any, to the proposed Third Party Purchaser within twenty (20) Business Days after the date of the Drag-along Notice. The Drag-along Notice must be accompanied by copies of all documents required to be executed by the A Shareholder and such B Shareholder(s) to give effect to the required Transfer.

(b) The Drag-along Notice must include details of:

- (i) the number of A Shares, together with any Loan Notes, if any, to be transferred by the A Shareholder;
- (ii) the number of B Shares, together with the any Loan Notes, if any, to be transferred by the B Shareholder(s);
- (iii) the identity of the Third Party Purchaser;

(iv) the aggregate price to be paid by the Third Party Purchaser to the A Shareholder and the B Shareholder(s) (and/or members of their respective Shareholder's Group) for those Shares and any Loan Notes, if any, being Transferred ("Aggregate Price", of which the B Shares shall be its Specified Proportion of that Aggregate Price, the "Drag-along Price");

(v) the place, date and time of completion of the proposed Transfer by the A Shareholder and the B Shareholder(s); and

(vi) any other material terms and conditions between the Third Party Purchaser, the A Shareholder and the B Shareholder(s).

(c) Once issued a Drag-along Notice shall be irrevocable, save that the Drag-along Notice shall lapse if the A Shareholder gives written notice to the B Shareholder(s) that it reasonably believes that the Transfer by the A Shareholder to the Third Party Purchaser will not proceed.

(d) The Transfer of the Shares and any Loan Notes, if any, by the B Shareholder(s) to the Third Party Purchaser shall be on no less favourable terms and conditions as have been agreed between the A Shareholder and the Third Party Purchaser for the Transfer of the A Shares (and the any Loan Notes, if any) to the Third Party Purchaser and shall be at a price equal to the Drag-along Price.

(e) The completion of the proposed Transfer of the relevant Shares and the any Loan Notes, if any, by the B Shareholder(s) to the Third Party Purchaser to which this article 7.8 applies shall take place at the same time and place as the Transfer of the A Shares and any Loan Notes, if any, by the A Shareholder to the Third Party Purchaser.

Art. 8. Management.

8.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by a Board consisting of not less than three (3) managers to be appointed in accordance with this article and the terms of any shareholders' agreement pertaining to the Company that may be entered into from time to time. A manager need not be a Shareholder.

The manager will be elected by the sole Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

The sole Shareholder or the Shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). The A Shareholder Representative shall have the right to propose the appointment of two (2) persons as managers of the Company (such managers to be classified as A Managers) and to propose to remove from office any person so appointed. As long as the B Shareholder's Specified Proportions are above 5%, the B Shareholder Representative shall have the right to propose the appointment of one (1) person as manager of the Company (such manager to be classified as B Manager) and to propose to remove from office any person so appointed. If the B Shareholder's Specified Proportion falls to 5% or less, then the B Shareholder will lose the right to nominate managers for appointment and removal.

8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law, any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

8.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

The Board may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

8.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The Board may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

The Board shall meet upon call by the chairman, two (2) managers, the B Shareholder Representative or the A Shareholder Representative and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the Board, but in his/her absence, the Board may appoint another manager

as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting. Meetings of the Board shall be held if and when required, but at least one (1) meeting shall be held per quarter at the registered office of the Company or such other place as may be agreed in writing.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least three (3) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the Board, and if at least one class A manager is present or represented and in relation to a matter which requires B Shareholder Consent only, a meeting shall not be quorate unless a B Manager is present if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing another manager as his/her proxy.

Without prejudice to the obligation to obtain a B Shareholder Consent in accordance with article 8.6, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented. If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote, except in respect of any reserved matters requiring a B Shareholder consent pursuant to article 8.6 or any shareholder's agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

8.6 - Reserved Matters

Subject to any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time, the approval of resolutions of the Board or Shareholders of any member of the Group concerning any of the following matters shall require B Shareholder Consent:

(a) Change of registered address outside the municipal territory, change of corporate name, replacement or substantial amendment of the corporate purpose.

(b) Payment of any type of compensation or fees to the managers.

(c) Amendment of the form of the management body of the Company, or of the number of members of the Board.

(d) Appointment and removal of managers of the Company, except where such appointment or removal is carried out pursuant to article 8.1.

(e) Incurring any External Debt.

(f) Acquisition of assets and rights of any type which are not in any way related to the Business.

(g) Potential investments of any kind which are not proposed by the Investment Manager.

(h) Approval of any Business Plan or the approval of an amendment to any Business Plan, unless there is a Material Breach of the Business Plan (as defined in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time) or an Event of Default under any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time or an "Event of Default" under any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs as may be entered into from time to time.

(i) Commercial agreements between, on the one hand, the Company, Spanish Holdco or the SPVs and on the other hand, Affiliates of Alchemy Special Opportunities LLP.

Art. 9. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of

any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Art. 10. General Shareholders' meeting. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Subject to article 8.6, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 11. Annual general shareholders' meeting. The annual general meeting of Shareholders of the Company shall be held at least once a year, to approve the annual accounts and the management of the Company in accordance with the applicable regulations. At least fifteen (15) days' written notice shall be given by the managers to the Shareholders prior to each annual general meeting of Shareholders. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June at 11.00 a.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Shareholder Default.

12.1 - Without prejudice to any other remedies that the Shareholders may have for breach of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time, in the event of the occurrence of any of the matters set out in article 12.8 (each an "Event of Default") in relation to a Shareholder (such Shareholder being a "Defaulting Shareholder"), that Defaulting Shareholder or, where another Shareholder ("Notifying Shareholder") becomes aware of an Event of Default in relation to a Defaulting Shareholder and the Defaulting Shareholder has not notified the other Shareholders and the Company, such Notifying Shareholder, shall immediately notify all other Shareholders ("Non-Defaulting Shareholder[s]") and the Company in writing of the occurrence of the Event of Default ("Default Notice"), which shall identify all of the Defaulting Shareholder's Shares and Loan Notes, if any (as well as those Shares and Loan Notes, if any, which were transferred by the Defaulting Shareholder pursuant to the provisions of article 7 and any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time) (collectively the "Default Securities"). For the avoidance of doubt the Notifying Shareholder shall be deemed a Non-Defaulting Shareholder.

12.2 - Upon the issue of a Default Notice, the Defaulting Shareholder, together with any person to whom their Shares and Loan Notes, if any, were transferred by the Defaulting Shareholder pursuant to the provisions of article 7 and any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time, shall be deemed to make an offer to each Non-Defaulting Shareholder of such portion of the Default Securities as is obtained by dividing the number of Shares and Loan Notes, if any, for the time being held by such Non-Defaulting Shareholder by the aggregate number of Shares and Loan Notes, if any, held by all of the Non-Defaulting Shareholder[s] ("Default Portion"). The price payable by the Non-Defaulting Shareholder[s] per Default Security shall be 70% of Fair Market Value ("Default Price") (as calculated in accordance with article 12.10 and any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time).

12.3 - Before the expiry of a period of ten (10) Business Days from the later of (i) receipt of the Default Notice and (ii) determination of the Default Price ("Default Acceptance Period"), any Non-Defaulting Shareholder that wishes to purchase the relevant Default Portion of the Default Securities ("Accepting Non-Defaulting Shareholder") may send a written notice ("Default Acceptance Notice") to the Defaulting Shareholder, copied to the Company, stating:

- (a) that it agrees to subscribe for its Default Portion at the Default Price; and
- (b) if applicable, whether it would accept, on the same terms, any additional Default Securities (specifying a maximum number thereof) which have not been accepted by other Non-Defaulting Shareholder[s].

12.4 - Following the expiry of the Default Acceptance Period, the Defaulting Shareholder:

- (a) shall notify the Company of the Default Acceptance Notices received by it; and

(b) shall transfer the relevant proportion of the Default Securities to the Accepting Non-Defaulting Shareholder[s] by delivering:

(i) duly executed share transfer agreements including an authorisation to the Board to update the Company's shareholders register in relation to all the Shares comprising Default Securities in respect of which it has received Default Acceptance Notices; and

(ii) duly executed instruments of transfer including an authorisation to the Board to update the Company's Loan Note holder register in relation to all the Loan Notes, if any, comprising Default Securities in respect of which it has received Default Acceptance Notices,

whereupon the Accepting Non-Defaulting Shareholder[s] shall pay the Defaulting Shareholder a sum equal to the aggregate of the Default Price of the Default Securities by means of a bankers' draft to be delivered simultaneously with the execution of the relevant public deeds.

12.5 - At the time of transfer, the Shares and Loan Notes, if any, will be free of charges, encumbrances or liens of any kind.

12.6 - The Defaulting Shareholder shall bear all costs incurred in connection with the transfer. Each Shareholder shall be responsible for payment of taxes in accordance with applicable law.

12.7 - A penalty of two thousand five hundred euros (EUR 2,500) per day shall apply to the Defaulting Shareholder in case of delay in the execution of the relevant documents to carry out the transfer as set out in article 12.4. Should this be the case, the Accepting Non-Defaulting Shareholder will be entitled to set-off the relevant amount of the accrued penalty with the purchase price to be paid to Defaulting Shareholder.

12.8 - The following matters shall constitute Events of Default:

(a) a liquidator, receiver, administrator, administrative receiver, compulsory manager or other similar officer is appointed in respect of a Shareholder (or where a Shareholder is a fund or a limited partnership, in respect of its general partner or manager) (in each case, whether appointed out of court or otherwise), save for the appointment of a liquidator in a solvent liquidation effected solely for the purpose of an amalgamation or reconstruction on terms previously approved in writing by the other Shareholder(s), such approval not to be unreasonably withheld or delayed;

(b) a Shareholder is in Material Breach of its obligations under any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time and such breach (if capable of remedy) is not remedied within thirty (30) calendar days of notice to that effect being given to the Defaulting Shareholder by the other Shareholder.;

(c) a Shareholder commits an act of fraud or dishonestly or illegally appropriates assets and/or funds of the Group;

(d) save as permitted by any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time, a Shareholder attempts or purports to transfer any of its Shares and/or Loan Notes, if any;

(e) save as permitted by any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time, a Shareholder attempts or purports to assign any of its rights under any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time;

(f) a Shareholder is in breach of any of the covenants and undertakings under any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time;

(g) in the case of the B Shareholders only:

(i) if Javier Iranzo Méndez, Julio Iranzo Méndez, Ana Iranzo Méndez and José María Iranzo Méndez, together cease to hold, legally and beneficially, over 66.6%, directly or indirectly, of the share capital of the B Shareholder (including 66.6% of the voting rights and economic interest in the B Shares); or

(ii) if the Investment Manager commits an "Event of Default" as that term is defined in any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs that might be entered into from time to time.

12.9 - Where the Defaulting Shareholder is a B Shareholder, on the occurrence of an Event of Default:

(a) the Defaulting Shareholder shall procure that the manager nominated for appointment by the B Shareholder shall resign as soon as practicably possible and in any event within two Business Days following receipt of a Default Notice;

(b) if the manager whose appointment has been proposed by the B Shareholder has not resigned within two Business Days following receipt of a Default Notice, the Non-Defaulting Shareholders may propose to the general meeting of shareholders of the Company to remove from office such manager and to appoint another in his place, in which case, notwithstanding anything else in any shareholders' agreement pertaining to the Company as may be entered into from time to time, the Defaulting Shareholder shall be responsible for and shall indemnify the other Shareholders and the Company against any claim by such manager for unfair or wrongful dismissal arising out of such removal;

(c) the agreement of the Defaulting Shareholder shall no longer be required for any matters requiring B Shareholder Consent pursuant to article 8.6;

(d) the Non-Defaulting Shareholder[s] shall have the right to require Spanish Holdco and any other Client to:

(i) terminate the Investment Services;

(ii) terminate any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs that might be entered into from time to time in its entirety; and/or

(iii) terminate the Property Services in respect of one or more Projects,

without payment or penalty and in accordance with the terms of any property services agreement pertaining to the Company, Spanish Holdco or the SPVs that might be entered into from time to time.

12.10 - Determination of Fair Market Value

The Fair Market Value of the Shares and the Loan Notes, if any, to be transferred by the Defaulting Shareholder shall be determined by the Independent Accountant (appointed by agreement amongst the Non-Defaulting Shareholder[s] and, if no agreement is reached, by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales or his duly appointed deputy, on application by any of the Non-Defaulting Shareholder(s) provided that the accountants appointed must be one of PriceWaterhouse-Coopers, Ernst & Young, KPMG or Deloitte in accordance with the following provisions ("Fair Market Value"):

(a) In certifying the fair value, the Independent Accountant shall be entitled to obtain professional valuations in respect of any of the Company's and the Group's assets and shall undertake such valuations on the following assumptions and bases:

(i) that the Shares and Loan Notes, if any, are to be transferred as on an arm's length sale between a willing seller and a willing buyer;

(ii) if the Company and Group are carrying on business as a going concern, that they will continue to do so;

(iii) that after the sale the other Shareholders will continue to be Shareholders;

(iv) that the Shares and Loan Notes, if any, can be transferred without restriction;

(v) that the A Shares and B Shares are to be valued as a rateable proportion of the total value of all of the Shares which proportion shall not be discounted or enhanced by reference to the number of Shares transferred and treating each A Share and each B Share as having the same value; and

(vi) that the Loan Notes, if any, are to be valued as a rateable proportion of the total value of all of the Loan Notes, if any, which proportion shall not be discounted or enhanced by reference to the number of Loan Notes, if any, transferred and treating each Loan Note, if any, as having the same value.

(b) The basis of valuation as a going concern shall only be applied if the Group does not cease to carry on business as a going concern as a result of any of the matters listed in article 12.8 occurring.

(c) The Independent Accountant shall act as an expert (and not as an arbitrator) in making any such determination which shall be final and binding on the parties (in the absence of manifest error).

Art. 13. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 14. Fiscal year - Annual accounts.

14.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

14.2 - Annual accounts

Each year, the Board prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 15. Distribution of profits.

15.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

No dividends or other distributions are made, paid or declared in respect of Shares until all of the Loan Notes, if any, have been redeemed in full.

A distribution of dividends or other distributions can be made to the Shareholders provided that the following conditions are met:

a) There is enough cash in the Group to meet its envisaged financial undertakings for the next six (6) months;

b) There is no new Project to be initiated within the next three (3) months; and

c) There is an excess of cash in the Group of at least EUR 400,000.

Subject to any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time and subject to this article 15.1, the balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

15.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of article 15.1 and this article 15.2., the rules of any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time and subject to any rule in addition to these as determined by the Board, together with the Shareholder(s):

- The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time. For the avoidance of doubt, any distribution of interim dividends shall be made in accordance with article 15.1.

- In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles and subject to article 8.6. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

The net assets shall be distributed to the Shareholder(s) in accordance with article 15 and with any shareholders' agreement pertaining to the Company that might be entered into from time to time.

Art. 17. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de janvier,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

1. Aso Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188442 ("Aso Lux"),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

2. Avellanar Inversiones, S.L., une société enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le volume 28,867, feuille (folio) 68, page numéro M- 519798, ayant son siège social au Avenida de Europa numero 21, bajo izquierda-A, Parque Empresarial La Moraleja (Madrid), et numéro fiscal d'identification espagnol B- 86223120 ("Avellanar");

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

I. Les procurations, ayant été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés (les "Associés") de Binomio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500,-), ayant son siège social au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B202374, constituée par un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 1 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

III. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

Ordre du jour

1. Création de différentes classes de parts sociales et conversion subséquente de:

(a) toutes les onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales détenues par Aso Lux 3 S.à r.l. ("Aso Lux") en onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A; et

(b) toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales détenues par Avellanar Inversiones, S.L. ("Avellanar") en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B.

2. Modification des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les point et décision qui précèdent et de les refondre dans la forme des Nouveaux Statuts.

3. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de créer différentes classes de parts sociales et de convertir par conséquent:

(a) toutes les onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales détenues par Aso Lux 3 S.à r.l. ("Aso Lux") en onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A; et

(b) toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales détenues par Avellanar Inversiones, S.L. ("Avellanar") en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B.

Seconde résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de modifier les statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les point et décision qui précèdent et de les refondre dans la forme des Nouveaux Statuts:

STATUTS:

" **Art. 1^{er} . Définitions.** «Gérants A» désigne les gérants de classe A de la Société nommé conformément aux Statuts et en fonction au moment considéré;

«Associés A» désigne le (ou les) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales A au moment considéré;

«Consentement des Associés A» signifie le consentement (ou l'instruction selon le cas) écrit du Représentant de l'Associé A;

«Groupe de l'Associé A» désigne l'Associé A et une quelconque personne qui Contrôle directement ou indirectement, Contrôlé par ou sous le contrôle commun direct ou indirect de l'Associé A à tout instant mais excluant tout membre du Groupe;

«Représentant de l'Associé A» signifie soit:

(a) lorsqu'un Associé A détient plus de 50 % des Parts Sociales A, cet Associé A; ou

(b) lorsqu'aucun Associé A ne détient plus de 50 % des Parts Sociales A, une personne ou entité nommée par les Associés A pour agir comme leur représentant, de la manière notifiée de manière obligatoire à la Société et au Représentant de l'Associé B par écrit à un moment donné, pourvu que le Représentant de l'Associé A soit à tout instant un Associé A;

«Parts Sociales A» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Parts Sociales A d'EUR 1.-, ayant les droits et obligations repris dans les Statuts;

«agissant de concert» doit être interprété selon le «City Code on Takeovers and Mergers» (Code britannique des fusions et des prises de contrôle);

«Associé Acceptant Non-Défaillant» a la signification donnée à ce terme à l'article 12.3;

«Société Affiliée» désigne,

(a) en référence à un Associé A:

(i) tout fonds dont cet Associé (ou toute société du groupe de cet Associé, ou tout associé de cet Associé) ou dont un associé commandité, un fiduciaire, un mandataire, un gérant ou un conseiller de cet Associé (ou de toute société du groupe de cet Associé, ou de tout associé de cet Associé) est un associé commandité, un fiduciaire, un mandataire, un gérant ou un conseiller en investissement;

(ii) toute société du groupe de cet Associé, d'un associé de cet Associé, ou d'un associé commandité, d'un fiduciaire, d'un mandataire, d'un gérant ou d'un conseiller en investissement de cet Associé ou d'un associé de cet Associé (à l'exclusion de toute société de portefeuille des susdits);

(iii) tout associé commandité, associé commanditaire, fiduciaire, mandataire, exploitant, arrangeur, gérant, conseiller, ou détenteur de participations (directes ou indirectes) dans/de cet Associé ou un associé de cet Associé (ou dans/de toute société du groupe de cet Associé ou d'un associé de cet Associé), dans/de tout fonds visé à l'alinéa (a) ci-dessus, ou bien dans/de toute société d'un groupe visé à l'alinéa (b) ci-dessus;

(iv) toute structure de co-investissement de cet Associé (ou toute société du groupe de cet Associé) ou de toute personne visée aux alinéas (a), (b) ou (c) ci-dessus, ou toute personne détenant des titres ou autres intérêts au titre d'une structure de cette nature ou à même de prétendre à des titres ou autres intérêts au titre d'une structure de cette nature,

et aux fins de ce qui précède, toute référence à un associé commanditaire, à un fiduciaire, à un mandataire, à un gérant ou à un conseiller d'une personne physique ou morale s'entend d'un associé commanditaire, d'un fiduciaire, d'un mandataire, d'un gérant ou d'un conseiller de bonne foi nommé aux fins d'agir ou d'exercer des fonctions spécifiques pour ou au nom de ladite personne et de façon régulière et légitime; et

(b) en référence à un Associé B, l'un quelconque des Frères Iranzo-Méndez;

«Prix total» a la signification donnée à ce terme à l'article 7.8;

«associate» désigne en relation avec une société, toute filiale ou société holding ou telle entité ou filiale de cette société holding ou tout administrateur, cadre, employé ou associé de cette société, filiale ou société holding;

«Gérants B» désigne les gérants de classe B de la Société nommé conformément aux Statuts et en fonction au moment considéré;

«Associés B» désigne le (ou les) détenteur(s) de toutes les Parts Sociales B au moment considéré;

«Parts Sociales B» signifie les parts dans le capital de la Société, de type Parts Sociales B d'EUR 1.-, ayant les droits et obligations repris dans les Statuts;

«Consentement des Associés B» signifie le consentement (ou l'instruction selon le cas) écrit du Représentant de l'Associé B;

«Groupe de l'Associé B» désigne l'Associé B et une quelconque personne qui Contrôle directement ou indirectement, Contrôlé par ou sous le contrôle commun direct ou indirect de l'Associé B à tout instant mais excluant tout membre du Groupe;

«Représentant de l'Associé B» signifie soit:

(a) lorsqu'un Associé B détient plus de 50 % des Parts Sociales B, cet Associé B; ou

(b) lorsqu'aucun Associé B ne détient plus de 50 % des Parts Sociales B, une personne ou entité nommée par les Associés B pour agir comme leur représentant, de la manière notifiée de manière obligatoire à la Société et au Représentant de l'Associé A par écrit à un moment donné, pourvu que le Représentant de l'Associé B soit à tout instant un Associé B;

«Conseil» désigne le conseil de gérance de la société à tout instant;

«Activités» signifie l'identification, l'acquisition, le développement (autre que le développement ex nihilo) et la vente de programme de promotion immobilière à prépondérance résidentielle (étant entendu que les bâtiments résidentiels ayant des locaux commerciaux au rez-de-chaussée doivent être considérés comme à prépondérance résidentielle) dans la région de Madrid et sur ou dans un rayon de 20 kilomètres du littoral de la Province de Malaga pour un montant total d'investissement (incluant les coûts d'acquisition, dépenses capitalistiques et coûts de projets) au-dessus de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par programme (ou moins si le Gérant des Investissements et le Client se sont mis d'accord à ce sujet par écrit);

«Jour Ouvrable» signifie un quelconque jour à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés en Angleterre et Pays de Galles, au Luxembourg ou à Madrid;

«Business Plan» signifie le business plan pertinent du Projet pour chaque Projet incluant les points listés dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant devant être produit pour et approuvé par Spanish Holdco conformément à la procédure prévue dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant et tel que révisé en vertu de tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant;

«Client» à la signification donnée à ce terme dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant;

«Contrôle» désigne en relation avec toute personne, la possession, directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou de causer la direction ou la gestion de cette personne, que ce soit par la détention de titres de vote ou de participation dans la société (ou équivalent) par contrat ou autre et «Contrôlé», «Contrôles», «Contrôlant» et «Sous le Contrôle commun» seront interprétés en conséquence;

«Avis d'Acceptation de Défaut» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.3;

«Période d'Acceptation de Défaut» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.3;

«Avis de Défaut» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.1;

«Prix de Défaut» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.2;

«Titre de Défaut» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.1;

«Associé en Défaut» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.1;

«Gérant» désigne les Gérants A et les Gérants B;

«Avis d'Obligation de Sortie Conjointe» à la signification donnée à ce terme à l'article 7.8;

«Prix d'Obligation de Sortie Conjointe» à la signification donnée à ce terme à l'article 7.8;

«Événement de Défaut» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.1;

«Dette Externe» désigne le financement pouvant être accordé à toute Société du Groupe par toute personne (à l'exclusion des Associés ou de leurs Sociétés Affiliées) afin de pouvoir mettre en oeuvre les Activités;

«Juste Valeur de Marché» à la signification donnée à ce terme à l'article 12.1;

«Proposition Finale d'Investissement» à la signification donnée à ce terme dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant;

«Groupe» désigne la Société, Spanish Holdco, les SPVs et toute société filiale de la Société à un moment donné et «Société du Groupe» désigne l'une quelconque d'entre elles;

«Expert-Comptable Indépendant» désigne indifféremment PriceWaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG, Deloitte, Grant Thornton, BDO ou Mazars;

«Période Initiale» désigne la période de six (6) mois à compter de la date de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant;

«Événement d'Insolvabilité» désigne toute action d'une société, procédure judiciaire ou autre procédure ou étape prise en lien avec:

a) La suspension des paiements, a moratoire de toute dette, la liquidation, dissolution, administration, examination ou réorganisation (par un arrangement volontaire, plan d'arrangement ou autre) de tout membre du Groupe;

b) La composition, le compromis ou l'arrangement avec tout créancier de tout membre du Groupe;

c) La nomination d'un liquidateur, receveur, receveur administratif, administrateur, examinateur, gérant obligatoire ou autre officier similaire relatif à tout membre du Groupe ou l'un de ses actifs; ou

d) La réalisation de toute sûreté prise sur les actifs de tout membre du Groupe,

Ou tout autre procédure ou étape analogue prise dans toute juridiction.

«Gérant des Investissements» a la signification donnée au terme Gérant dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant;

«Services d'Investissement» a la signification donnée à ce terme dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant;

«Frères Iranzo-Mendez» signifie l'une quelconque des personnes physiques suivantes:

a) Javier Iranzo Mendez;

b) Juan Iranzo Mendez;

c) Julio Iranzo Mendez;

d) Ana Iranzo Mendez;

e) José Maria Iranzo Mendez;

f) Les épouses des personnes physiques mentionnées ci-dessus;

g) En cas de décès de l'une des personnes physiques mentionnées ci-dessus, les bénéficiaires de la succession de cette personne physique; et

h) Toute société entièrement détenue par l'un d'eux / dans laquelle l'un d'eux détient directement légalement et bénéficiairement, plus de 66,6% du capital social émis.

«Loan Notes» désigne les loan notes, le cas échéant à émettre par la Société aux Associés dans la forme convenue ayant chacun le même rang;

«Violation Substantielle» signifie une violation (y compris une violation anticipée) s'avérant une violation grave au sens où elle aurait, de quelque façon que ce soit, une incidence grave sur les avantages que la partie affectée aurait été ou serait en mesure de retirer du fait d'être partie à tout pacte d'associé relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant ou d'être un Associé de la Société;

«Associé Non-Défaillant» a la signification donnée à ce terme à l'article 12.1;

«Projet» désigne un projet (y compris lié à toutes propriétés relatives et au SPV par lequel il opère) proposé par le Gérant des Investissements en vertu de tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant, dans lequel le client a investi et en vertu duquel une Proposition Finale d'Investissement et un Business Plan ont été approuvés conformément à la procédure envisagée par tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant;

«Services» a la signification donnée à ce terme dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant;

«Part Sociale» désigne toute part sociale de quelque classe que ce soit dans le capital de la Société;

«Représentants de l'Associé» désignent collectivement le Représentant de l'Associé A et le Représentant de l'Associé B, et «Représentant de l'Associé» désigne l'un d'entre eux;

«Associés» désigne collectivement les détenteurs de Parts Sociales à un moment donné;

«Spanish Holdco» désigne BINOMIO CAPITAL, S.L.U., une filiale entièrement détenue par la Société, qui entreprendra directement ou indirectement les Projets par l'intermédiaire des SPVs;

«Proportion Spécifiée» signifie, en référence à un Associé, une fraction dont le numérateur est le nombre de parts sociales détenues par cet Associé au moment considéré et dont le dénominateur est le nombre total de Parts Sociales (y compris les Parts Sociales détenues par ledit Associé) en circulation au moment considéré;

«SPVs» signifie les sociétés ad hoc constituées en Espagne par Spanish Holdco pour le développement des Projets;

«Avis d'Acceptation de Droit Sortie Conjointe» a la signification donnée à ce terme à l'article 7.7;

«Avis d'Offre de Droit Sortie Conjointe» a la signification donnée à ce terme à l'article 7.7;

«Prix du Droit de Sortie Conjointe» a la signification donnée à ce terme à l'article 7.7;

«Acheteur Tiers» signifie toute personne qui n'est pas membre des Groupes d'Associés;

«Transfert» et «Transféré» ont la signification donnée à ces termes à l'article 7.7;

Art. 2. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7.1, 7.5 et 10, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment l'octroi de prêts ou des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, la Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout actif mobilier ou immobilier de toute forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime nécessaire dans l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Binomio S.à r.l.".

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du Conseil conformément à l'article 8.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil.

Art. 7. Capital social - Parts sociales - Rachat.

7.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") et mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B" ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts

Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.2 - Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 10 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Sous réserve de la Loi, toutes les Parts Sociales sont rachetables.

7.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

7.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Conformément aux dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant, l'Associé B ne peut pas:

(i) gager, nantir, hypothéquer ou grever tout ou partie de ses Parts Sociales et/ou Loan Notes, le cas échéant, ou tout intérêt dans leurs Parts Sociales et/ou Loan Notes, le cas échéant, en faveur de tout tiers;

(ii) vendre, transférer ou autrement céder ou accorder un droit d'option sur tout ou partie de ses Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant, ou tout intérêt dans ses Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant à un tiers; ou

(iii) signer tout contrat concernant les votes attachés à tout ou partie de ses Parts Sociales avec un tiers, sans le consentement écrit préalable du Représentant de l'Associé A.

En dépit de ce qui précède, l'Associé B aura le droit de vendre ou transférer toutes ses Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant, à l'une quelconque de ses Sociétés Affiliées dans la mesure où:

(i) le Représentant de l'Associé A, agissant raisonnablement est de l'opinion que cette Société Affiliée a la même solvabilité financière que l'Associé B pertinent; ou

(ii) autrement, les engagements de cette Société Affiliée en vertu de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant sont intégralement garanties par l'Associé B pertinent sur une base conjointe et solidaire; et

(iii) cette Société Affiliée revend immédiatement ses Parts Sociales à l'Associé B dès qu'il cesse d'être une Société Affiliée de l'Associé B transférant.

Dans le cas où un Associé décide de vendre, transférer ou de céder autrement tout ou partie de ses Parts Sociales conformément à cette article 7.5 et à tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant ou autre, cet Associé devra aussi vendre, transférer ou autrement céder au profit du même bénéficiaire, la proportion de la valeur nominale totale de tous les Loan Notes, le cas échéant, émis à cet Associé tel qu'égal à la proportion de Parts Sociales que cet Associé propose de vendre, transférer ou autrement céder au nombre total de Parts Sociales détenues par cet Associé juste avant cette vente, ce transfert ou autre cession.

7.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

7.7 - Droit de Sortie Conjointe

a) Cet article 7.7 s'applique:

i. En cas de transfert proposé, cession, vente, renoncement ou autre cession (aux fins de ces articles 7.7 et 7.8, un "Transfert" et "Transféré" seront interprétés en conséquence) par un Associé A des Parts Sociales A (ensemble avec le montant proportionnel de Loan Notes, le cas échéant) à un Acheteur Tiers de sorte que soit:

A. Le Transfert proposé aurait pour conséquence que cet Acheteur Tiers détienne (directement ou indirectement) 50% ou plus de l'intégralité du capital social émis de la Société; ou

B. Le Transfert proposé, pris en considération avec tout Transfert précédent aurait pour conséquence que tout Acheteur Tiers détienne ensemble (directement ou indirectement) 50% ou plus de l'intégralité du capital social émis de la Société; et

ii. Si aucun Avis d'Obligation de Sortie Conjointe n'a été émis au sujet de ce transfert proposé.

b) Lorsque l'article 7.7 s'applique, l'Associé A pertinent doit, avant de finaliser le Transfert proposé, émettre rapidement un avis écrit (l'"Avis d'Offre de Droit de Sortie Conjointe") aux Associés B précisant:

i. Le nombre de Parts Sociales A, ensemble avec le nombre proportionnel de Loan Notes, le cas échéant, dont le Transfert est proposé;

ii. L'identité de l'Acheteur Tiers;

iii. Le prix à payer par l'Acheteur Tiers à l'Associé A par Part Sociale A, ensemble avec le montant proportionnel des Loan Notes, le cas échéant à Transférer (le "Prix du Droit de Sortie Conjointe");

iv. Tout autre termes et conditions substantiels relatifs au Transfert proposé.

c) Tout Associé B peut, dans une période de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis d'Offre de Droit de Sortie Conjointe, émettre par écrit un avis (l'"Avis d'Acceptation de Droit de Sortie Conjointe") à l'Associé A choisissant de vendre et transférer toutes ses Parts Sociales (ensemble avec le montant proportionnel des Loan Notes, le cas échéant) à l'Acheteur Tiers au prix par Part Sociale égal au Prix du Droit de Sortie Conjointe et dans tous les cas selon des termes au moins aussi favorables aux termes et conditions substantiels du Transfert proposé par l'Acheteur Tiers selon lesquels la vente et le transfert des intérêts seront finalisé par l'Associé A.

d) Si durant la période fixée à l'article 7.7(c), un Associé B ne sert pas un Avis d'Acceptation de Droit de Sortie Conjointe ou ne parvient pas à se confirmer aux exigences de cet article 7.7, il sera considéré comme ayant renoncé à ses droits en relation avec le Transfert proposé.

e) La finalisation du Transfert proposé des Parts Sociales et du nombre proportionnel de Loan Notes, le cas échéant, auquel l'article 7.7 s'applique est conditionnel à la mise en oeuvre par un Acheteur Tiers du Transfert selon les termes de tout Avis d'Acceptation du Droit de Sortie Conjointe ainsi émis.

f) Si et dans la mesure où des coûts et dépens mis en oeuvre par les Associés B en lien avec le Transfert ne sont pas remboursés ou payés par l'Acheteur Tiers, les Associés seront responsables au pro rata de leur participation de ces coûts et dépens.

7.8 - Obligation de Sortie Conjointe

a) Si:

i. l'Associé A propose de Transférer toutes ses Parts Sociales A et toutes ses Loan Notes, le cas échéant, à un Acheteur Tiers; et

ii. aucun Avis d'Acceptation de Droit de Sortie Conjointe n'a été émis au sujet de ce Transfert proposé,

alors, l'Associé A peut, avant la finalisation du Transfert pertinent, émettre un avis par écrit (l'"Avis d'Obligation de Sortie Conjointe") à l'Associé B (et dans le cas où il y a plus d'un Associé B, à l'un d'entre eux ou aux deux, à la discrétion de l'Associé A) exigeant le transfert de ses Parts Sociales et de tout Loan Notes, le cas échéant à l'Acheteur Tiers dans les vingt (20) Jours Ouvrés suivant la date de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe. L'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe doit être accompagné de copies de tous les documents dont l'exécution par l'Associé A et l'Associé B est requise pour donner effet au Transfert nécessaire.

b) L'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe doit inclure les détails suivants:

i. Le nombre de Parts Sociales A, ensemble avec toutes Loan Notes à transférer par l'Associé A, le cas échéant;

ii. Le nombre de Parts Sociales B, ensemble avec toutes Loan Notes à transférer par l'Associé B, le cas échéant;

iii. L'identité de l'Acheteur Tiers;

iv. Le prix total à payer par l'Acheteur Tiers à l'Associé A et l'Associé B (et/ou aux membres de leur Groupe d'Associés respectifs) en contrepartie de ces Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant, faisant l'objet du Transfert (le "Prix Total", dont les Parts Sociales B représenteront la Proportion Spécifiée du Prix Total, le "Prix d'Obligation de Sortie Conjointe");

v. Le lieu, la date et l'heure de la finalisation du Transfert proposé par l'Associé A et l'Associé B; et

vi. Tout autres termes et conditions substantiels entre l'Acheteur Tiers, l'Associé A et l'Associé B.

c) Lorsque l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe a été émis, il est irrévocable mais l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe est automatiquement révoqué si l'Associé A délivre un avis écrit à l'Associé B aux termes duquel l'Associé A explique qu'il croit raisonnablement que le Transfert par l'Associé A à l'Acheteur Tiers n'aura pas lieu.

d) Le Transfert des Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant, par l'Associé B à l'Acheteur Tiers s'effectuera selon des termes et conditions au moins aussi favorable que celles ayant été agréées entre l'Associé A et l'Acheteur Tiers pour le Transfert des Parts Sociales A (et des Loan Notes, le cas échéant) à l'Acheteur Tiers et sera à un prix égal au Prix d'Obligation de Sortie Conjointe.

e) La finalisation du Transfert proposé des Parts Sociales et de toutes Loan Notes, le cas échéant, par l'Associé B à l'Acheteur Tiers auquel cet article 7.8 s'applique aura lieu au même moment et au même endroit que le Transfert de Parts Sociales A et des Loan Notes, le cas échéant par l'Associé A à l'Acheteur Tiers.

Art. 8. Gérance.

8.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins trois (3) gérants nommés conformément à cet article et aux termes de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Le Représentant de l'Associé A a le droit de proposer la nomination de deux (2) personnes comme gérants de la Société (ces gérants seront classifiés comme des Gérants A) et de proposer la révocation de ces personnes ainsi nommées. Aussi longtemps que les Proportions Spécifiées du Représentant de l'Associé B sont au-dessus de 5%, l'Associé B a le droit de proposer la nomination d'une (1) personne comme gérant de la Société (ce gérant sera classifié comme un gérant B) et de proposer la révocation de cette personne ainsi nommée. Si les Proportions Spécifiées de l'Associé B deviennent inférieures à 5% ou moins, alors l'Associé B perdra le droit de proposer la nomination et la révocation de gérants.

8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil.

8.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil dans les limites d'un tel pouvoir.

Le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des Associés.

Le Conseil se réunit suivant convocation par le président, de deux (2) gérants, le Représentant de l'Associé B ou le Représentant de l'Associé A et toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion. Les réunions du Conseil se tiendront si et lorsque nécessaire mais au moins une (1) réunion se tiendra par trimestre au siège social de la Société ou autre endroit ayant été convenu par écrit.

La convocation pour toute réunion du Conseil se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le Conseil.

Les résolutions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le Conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil, et si, au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et en relation avec toute question nécessitant le Consentement des Associés B seulement, le quorum d'une réunion ne pourra être atteint que si un Gérant B est présent si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au Conseil par un autre gérant par procuration.

Sans préjudice de l'obligation d'obtenir un Consentement d'Associé B conformément à l'article 8.6, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion. Au cas où le nombre

de votes en faveur et le nombre de votes contraires est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante, excepté dans la situation des sujets réservés nécessitant le consentement d'un Associé B en vertu de l'article 8.6 ou de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

8.6 - Sujets Réservés

Conformément à tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant, l'approbation de résolutions du Conseil ou d'Associés de tout membre du Groupe concernant l'un quelconque des sujets suivants nécessite le Consentement d'un Associé B:

- a) Le changement du siège social en dehors de la commune, le changement de dénomination sociale, le remplacement ou la modification substantielle de l'objet social.
- b) Le paiement de tout type de rémunération ou d'honoraires aux gérants.
- c) La modification de la forme de l'organe de gérance de la Société ou du nombre de membres du Conseil de Gérance.
- d) La nomination et la révocation de gérants de la Société, sauf dans les cas de nomination et de révocation prévus à l'article 8.1.
- e) Le recours à de la Dette Externe.
- f) L'acquisition d'actifs et de droits de toute sorte qui ne sont pas proposés par le Gérant des Investissements.
- g) Les investissements potentiels de toute sorte qui ne sont pas proposés par le Gérant des Investissements.
- h) L'approbation de tout Business Plan ou l'approbation de toute modification à tout Business Plan, à moins qu'il y ait une Violation Substantielle du Business Plan (tel que défini dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant) ou un Événement de Défaut sous tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant ou un Événement de Défaut sous tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant.
- i) Les contrats commerciaux entre d'une part la Société, Spanish Holdco ou les SPVs et de l'autre côté, les Sociétés Affiliées d'Alchemy Special Opportunities LLP.

Art. 9. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique, ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 10. Assemblée générale des Associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Conformément à l'article 8.6, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 11. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra au moins une fois par an pour approuver les comptes annuels et la gérance de la Société conformément aux lois applicables. Un avis écrit d'au moins quinze (15) jours sera donné par les gérants aux associés avant la tenue de chaque assemblée générale annuelle des Associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, le deuxième mardi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Défaut d'associé.

12.1 - Sans préjudice de tout remède que les Associés pourraient avoir pour la violation de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant, dans le cas où surviendrait un des événements listés à l'article 12.8 (chacun un "Événement de Défaut") en relation avec un Associé (cet Associé étant un "Associé en Défaut"), cet Associé en Défaut ou, si un autre Associé (l'"Associé Notifiant") prend conscience d'un Événement de Défaut en relation avec un Associé en Défaut et que l'Associé en Défaut n'a pas notifié les autres Associés et la Société, cet Associé Notifiant doit immédiatement notifier tous les autres Associés (les "Associés Non-Défaillants") et la Société par écrit de la survenance de l'Événement de Défaut (l'"Avis de Défaut"), qui devra identifier toutes les Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant de l'Associé en Défaut (ainsi que les Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant, qui ont été transférées par l'Associé en Défaut conformément aux dispositions de l'article 7 et de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant) (collectivement les "Titres en Défaut"). Pour éviter tout doute, l'Associé Notifiant sera considéré comme un Associé Non-Défaillant.

12.2 - Dès l'émission d'un Avis de Défaut, l'Associé en Défaut, ensemble avec toute personne dont les Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant, ont été transférées par l'Associé en Défaut en vertu des dispositions de l'article 7 et de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant, seront considéré comme ayant fait une offre à chaque Associé Non-Défaillant de cette portion de Titres en Défaut telle qu'obtenue en divisant le nombre de Parts Sociales et de Loan Notes, le cas échéant alors détenues par cet Associé Non-Défaillant par le nombre total de Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant détenues par tous les Associés Non-Défaillants (la "Portion de Défaut"). Le prix payable par l'Associé Non-Défaillant équivaudra à 70% de la Juste Valeur de Marché (le "Prix de Défaut") (tel que calculé conformément à l'article 12.10 et tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant).

12.3 - Avant l'expiration d'une période de dix (10) Jours Ouvrés à compter de la date la plus récente entre (i) la réception de l'Avis de Défaut et (ii) la détermination du Prix de Défaut (la "Période d'Acceptation de Défaut"), tout Associé Non-Défaillant qui souhaite racheter la Portion de Défaut pertinente des Titres en Défaut (l'"Associé Non-Défaillant Acceptant") peut envoyer un avis écrit (l'"Avis d'Acceptation de Défaut") à l'Associé en Défaut, avec copie à la Société, mentionnant:

- a) qu'il accepte de souscrire à sa Portion de Défaut au Prix de Défaut; et
- b) Le cas échéant, s'il accepterait, dans les mêmes termes, tout Titres en Défaut supplémentaire (en précisant le nombre maximal de tels titres) qui n'ont pas été acceptés par d'autres Associés Non-Défaillant.

12.4 - A la suite de l'expiration de la Période d'Acceptation de Défaut, l'Associé en Défaut:

- a) devra notifier la Société des Avis d'Acceptation de Défaut qu'il a reçu; et
- b) devra transférer la proportion appropriée des Titres en Défaut aux Associés Non-Défaillant Acceptants en délivrant:
 - i. des contrats de transfert de parts sociales dûment signés et une autorisation du Conseil de mettre à jour le registre d'associés de la Société en relation avec toutes les Parts Sociales comprenant des Titres en Défaut pour lesquels il a reçu des Avis d'Acceptation de Défaut; et
 - ii. des instruments de transfert dûment autorisés incluant une autorisation du Conseil de mettre à jour le registre des détenteurs de Loan Notes de la Société en relation avec toutes les Loan Notes, le cas échéant, comprenant les Titres en Défaut pour lesquels il a reçu des Avis d'Acceptation de Défaut,

après quoi, les Associés Non-Défaillants Acceptants paieront aux Associés Défaillant une somme égale au total du Prix de Défaut des Titres de Défaut par une traite de banque à délivrer simultanément avec l'exécution des actes public nécessaires.

12.5 - Au moment du transfert, les Parts Sociales et Loan Notes, le cas échéant, seront libres de toutes sûretés ou privilèges de toute sorte.

12.6 - L'Associé en Défaut devra supporter les coûts engendrés par le transfert. Chaque Associé sera responsable du paiement des taxes conformément à la loi applicable.

12.7 - Une astreinte de deux mille cinq euros (EUR 2,500.-) par jour s'appliquera à l'Associé en Défaut en cas de retard dans la signature de la documentation nécessaire à la mise en oeuvre du transfert tel que repris à l'article 12.4. Si tel était le cas, l'Associé Non-Défaillant Acceptant aurait droit à rééquilibrer le montant pertinent des astreintes dues avec le prix d'achat à payer à l'Associé en Défaut.

12.8 - Les sujets suivants constitueront des Événements de Défaut:

- a) un liquidateur, receveur, administrateur, receveur administratif, gérant obligatoire ou autre officier est nommé concernant un Associé (ou si un Associé est un fond ou un limited partnership, au sujet de son general partner ou gérant) (dans

chaque cas, qu'il soit nommé en dehors des tribunaux ou autre), excepté pour la nomination d'un liquidateur dans le cadre d'une liquidation in boni effectuée dans le seul but d'une fusion ou restructuration dans des termes précédemment approuvés par écrit par les autres Associés, une telle approbation ne devant pas être annulée ou retardée de manière déraisonnable;

b) un Associé est en violation Substantielle de ses obligations sous tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant et il n'est pas remédié à cette violation (s'il est possible d'y remédier) dans les trente (30) jours calendaires d'un avis à cet effet étant donné à l'Associé en Défaut par l'autre Associé;

c) un Associé commet un acte frauduleux ou malhonnête ou s'approprie des actifs et/ou des fonds du Groupe de manière illégale;

d) sauf de la manière permise par tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant, un Associé tente ou prétend avoir transféré ses Parts Sociales et/ou Loan Notes, le cas échéant;

e) sauf de la manière permise par tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant, un Associé tente ou prétend avoir cédé l'un de ses droits sous tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant;

f) un Associé est en violation de l'un de ses covenants et engagements sous tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant;

g) dans le cas des Associés B seulement:

i. si Javier Iranzo Mendez, Julio Iranzo Mendez, Ana Iranzo Mendez and José Maria Iranzo Mendez, ensemble cessent de détenir, légalement et effectivement plus de 66,6%, directement ou indirectement, du capital social de l'Associé B (y compris 66,6% des droits de vote et intérêts économiques dans les Parts Sociales B); ou

ii. si le Gérant des Investissements commet un "Evénement de Défaut" tel que ce terme est défini dans tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant.

12.9 - Si l'Associé en Défaut est un Associé B, en cas de survenance d'un Evénement de Défaut:

a) l'Associé en Défaut devra faire en sorte que le gérant dont la nomination a été proposée par l'Associé B, démissionne aussitôt que possible et dans tous les cas dans les deux Jours Ouvrables suivant réception de l'Avis de Défaut;

b) si le gérant dont la nomination a été proposée par l'Associé B n'a pas démissionné dans les deux Jours Ouvrables suivant réception de l'Avis de Défaut, les Associés Non-Défaillants proposeront à l'assemblée générale des associés de la Société de révoquer ce gérant et d'en nommer un autre à sa place, auquel cas quelles que soient les dispositions de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant, l'Associé en Défaut sera responsable et indemniserà les autres Associés et la Société contre toute revendication de ce gérant pour révocation déloyale ou illicite.

c) l'accord de l'Associé en Défaut ne sera plus requis pour tout sujet nécessitant le Consentement de l'Associé B en vertu de l'article 8.6.

d) l'Associé Non-Défaillant aura le droit de demander à Spanish Holdco et à tout autre Client de:

i. mettre un terme aux Services d'Investissement;

ii. mettre un terme à tout pacte d'associés relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant; et/ou

iii. Mettre un terme aux Services Immobiliers relatifs à un ou plusieurs Projets,

Sans paiement ou astreinte et conformément aux termes de tout contrat de services immobilier relatif à la Société, Spanish Holdco ou les SPVs ayant pu être signé à tout instant.

12.10 - Détermination de la Juste Valeur de Marché

La Juste Valeur de Marché des Parts Sociales et des Loan Notes, le cas échéant, à transférer par l'Associé en Défaut sera déterminée par l'Expert-Comptable Indépendant (nommé d'un commun accord entre les Associés Non-Défaillants et, en l'absence d'accord, par le président de l'institut des comptables agréés d'Angleterre et du Pays de Galles ou son adjoint à la demande de l'un des Associés Non-Défaillants pourvu que les experts comptables ainsi nommés soient l'un de Price-WaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG ou Deloitte conformément aux dispositions suivantes (la "Juste Valeur de Marché"):

a) En certifiant la juste valeur, l'Expert-Comptable Indépendant aura le droit d'obtenir les évaluations professionnelles concernant les actifs de l'une des Sociétés et du Groupe et entreprendra ces évaluations sur la base des hypothèses suivantes:

i. que les Parts Sociales et les Loan Notes, le cas échéant, seront transférées sur la base d'une transaction équilibrée conclue entre un acheteur et un vendeur satisfaits;

ii. si la Société et le Groupe ont des relations commerciales établies à titre habituel, que ces relations vont continuer;

iii. qu'après la vente les autres Associés continueront à être Associés;

iv. que les Parts Sociales et les Loan Notes, le cas échéant, peuvent être transférées sans restriction;

v. que les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront évaluées proportionnellement à la valeur totale des Parts Sociales, laquelle proportion ne sera pas réduite ou augmentée par référence au nombre de Parts Sociales transférées et chaque Parts Sociale A et chaque Parts Sociale B seront considérés comme ayant la même valeur; et

vi. que les Loan Notes, le cas échéant, seront évaluées proportionnellement à la valeur totale des Loan Notes, le cas échéant, laquelle proportion ne sera pas réduite ou augmentée par référence au nombre de Loan Notes, le cas échéant, transférées et chaque Loan Notes, le cas échéant, sera considérée comme ayant la même valeur.

b) La base d'évaluation en tant qu'entreprise ne s'appliquera que si le Groupe ne cesse pas de mettre en oeuvre son activité de manière régulière à la suite de la survenance de l'un des sujet listés à l'article 12.8

c) L'Expert-Comptable Indépendant agira comme un expert (et non comme un arbitre) en réalisant ses expertises et ses expertises seront finales et liantes vis-à-vis des parties (en l'absence d'erreur manifeste).

Art. 13. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 14. Exercice social - Comptes annuels.

14.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

14.2 - Comptes annuels

Chaque année, le Conseil dresse un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 15. Distribution des profits.

15.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Aucun dividendes ou autres distributions ne seront réalisées, payées ou déclarées au sujet de Parts Sociales jusqu'à ce que toutes les Loan Notes, le cas échéant, aient été remboursées intégralement.

Une distribution de dividendes ou autre distributions aux Associés peut être réalisée dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies:

a) Il y a suffisamment de numéraire dans le Groupe pour que celui-ci couvre ses engagement financiers pour les six (6) mois suivants;

b) Aucun nouveau Projet ne sera initié dans les trois (3) mois suivants; et

c) Il y a un excès de numéraire dans le Group d'au moins EUR 400,000.

Conformément à tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant et à cet article 15.1, le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'Associé unique ou aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

15.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par les articles 15.1 et cet article 15.2, les règles de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil avec le/les Associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le Conseil a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant. Pour éviter tout doute, toute distribution de dividendes doit avoir lieu conformément à l'article 15.1.

- En outre, la décision du Conseil doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du Conseil et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus, le Conseil peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les Associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne

correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 16. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'Associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts et conformément à l'article 8.6. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

L'actif net sera distribué à l'associé unique ou aux Associés conformément à l'article 15 et à tout pacte d'associés relatif à la Société ayant pu être signé à tout instant.

Art. 17. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi."

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079178/1317.

(160045271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 20.492.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2015

L'an deux mille quinze, le huit mai,

se sont réunis

les actionnaires de la société TRENDY FOODS Luxembourg S.A., susvisée, ont pris la résolution suivante:

L'Assemblée Générale nomme pour une durée d'un an comme Réviseur d'entreprises agréé la société Fiduciaire Internationale S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.813.

Le mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le trois décembre,

se sont réunis

les administrateurs de la société TRENDY FOODS Luxembourg S.A., susvisée, ont pris la résolution suivante:

Le conseil d'administration notifie la démission de Monsieur Stefan PIERRET, né le 09/01/1969 à Wiltz, et demeurant à L-9639 Boulaide, 15, rue du Lac, de son mandat de directeur délégué à la gestion journalière.

Pour extraits conformes

Référence de publication: 2016085015/22.

(160052084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Tropeziennes Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 133.723.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2016, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TROPEZINNES PROPERTIES S.A.

- La démission de M. Nicolas MILLE de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La démission de M. François GEORGES de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2015.

- La démission de M. Alexandre TASKIRAN de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France) le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TROPEZIENNES PROPERTIES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016085016/24.

(160052389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Valartis German Residential Health Care, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 132.957.

—
Berichtigungseintrag der Ablegung des 11. März 2016 erfasst unter der Handelsregisterreferenz L160043468

AUSZUG

Nach dem Rücktritt von Herrn Jean-Paul SCHAUL zum 31. Dezember 2015, als Verwaltungsratsmitglied, wird Herr Fernand SASSEL, Steuerberater, geboren am 16. April 1959 in L-Clervaux und beruflich wohnhaft in 7, route d'Esch in L-1470 Luxembourg zum neuen Verwaltungsratsmitglied kooptiert bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. März 2016.

Valartis German Residential Health Care

Référence de publication: 2016085023/17.

(160052195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Valartis Health Care Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 132.959.

EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique, la société Valartis Residential Health Care Holding S.à r.l., est transféré du 05, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 23, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Valartis Health Care Eins S.à r.l.

Conseil de gérance

Référence de publication: 2016085024/14.

(160052310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 147.050.

EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique, la société Valartis Residential Health Care Holding S.à r.l., est transféré du 05, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 23, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l.

Conseil de gérance

Référence de publication: 2016085025/14.

(160052311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Valartis Residential Health Care Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 132.958.

EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique, la société Valartis German Residential Health Care, Société d'investissement à capital variable, est transféré du 05, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 23, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Valartis Residential Health Care Holding S. à r. l.

Conseil de gérance

Référence de publication: 2016085026/14.

(160052312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Veolia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 1-5, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.226.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 mars 2016

Le Conseil a été informé de la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick LABAT;
- Monsieur Bruno MASSON.

Le Conseil décide de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires, et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016 et qui procédera à l'élection définitive:

- Monsieur Jacques TIQUET, administrateur de classe A, né le 05 novembre 1954 à Verviers (Belgique), et demeurant à B-4051 Vaux-sous-Chèvremont, 4 rue du Panorama;

- Monsieur Giuseppe LIOTINO, administrateur de classe A, né le 23 mars 1956 à Sammichele di Bari (Italie), et demeurant à L-5875 Alzingen, 47, Parc Rothweit

Le Conseil décide de nommer, Monsieur Gérard Roy, président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Patrick LABAT, démissionnaire.

Le Conseil décide de nommer, Monsieur Giuseppe LIOTINO, second administrateur-délégué à la gestion journalière, et ce jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016 et qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2016085027/23.

(160052134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Ribera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.696.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 8 février 2016

- En date du 8 février 2016, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Bruno MARCHAIS, Expert-comptable, demeurant 1, am Bongert, L-1270, Luxembourg, en tant que dépositaire sur base de l'Art 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Le 8 Février 2016.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2016084933/14.

(160052271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

QS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 191.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mars 2016

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 31 Août 2015, la démission d'un gérant, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHHEIN, gérant, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016084921/13.

(160051786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

MRK Capital, S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 204.468.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CA INDOSUEZ WEALTH (GLOBAL STRUCTURING), a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 81.933.

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on February 23rd, 2016.

The said proxy, initialled «ne varietur» by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name MRK CAPITAL, S.à r.l., S.P.F. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), by the law dated 11 May 2007 regarding the incorporation of a Société de gestion de patrimoine familial, as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of article 2 of the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de patrimoine familial.

2.2 The Company shall not carry on any commercial activity.

2.3 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations or debts. The Company may further guarantee, grant security, grant interest free loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 In general, it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however in the limits established by the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. No reduction of share capital may be made before the fifth (5th) anniversary of the incorporation of the Company.

5.3 The Company may redeem its own shares but only after the fifth (5th) anniversary of the incorporation of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter and decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments to the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital of the Company.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 The board of managers may be constituted by two different types of managers, namely type A and type B managers.

13.3 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.4 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration, if any, and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and, if two types of managers have been appointed, only if at least one type A and one type B managers are present or represented.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including, if two types of managers have been appointed, the affirmative vote of at least one type A manager and one type B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers or, if two types of managers have been appointed, by the joint signature of a type A and a type B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company. No distribution to any shareholders may be made before the fifth (5th) anniversary of the incorporation of the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

23.3 No payment of interim dividends and no repayment or distribution of any share premium, assimilated premium, capital contribution to the account 115 or other distributable reserve to any shareholders may be made before the fifth (5th) anniversary of the incorporation of the Company.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution.

24.1 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of the shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy five (75%) percent of the share capital of the Company.

24.2 The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 25. Liquidation.

25.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 24 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 26. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and the law of 11 May 2007 regarding the incorporation of a Société de gestion de patrimoine familial.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.

Subscription and payment

All the one hundred thousand (100,000) shares issued have been subscribed by CA INDOSUEZ WEALTH (GLOBAL STRUCTURING), aforementioned, for the total amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) S.G.A. SERVICES S.A., a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 76.118;

(ii) FMS SERVICES S.A., a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 101.240; and

(iii) Mrs. Tazia BENAMEUR, born in Mohammadia (Algeria) on November 9th, 1969, professionally residing at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CA INDOSUEZ WEALTH (GLOBAL STRUCTURING), une société anonyme, dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 81.933.

Ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 23 février 2016.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme juridique. Il est formé une société à responsabilité limitée qui aura la dénomination «MRK CAPITAL, S.à.r.l., S.P.F.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), par la loi du 11 mai 2007 relative à la constitution des Sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que par les statuts de la Société.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de gestion de patrimoine familial.

2.2 La Société n'est pas autorisée à exercer une activité commerciale

2.3 La Société peut accorder des nantissements, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de titres, ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, dans le respect de ses propres obligations ou dettes. La Société peut par ailleurs garantir, donner des sûretés, accorder des prêts sans intérêt ou aider les sociétés dans

lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou droit de quelque nature ce que soit ou qui feraient partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 En général, elle peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et le développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

4.2 L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.3 La Société peut établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil de gérance.

4.4 Dans le cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou que des catastrophes naturelles se sont produites ou sont imminentes, et qui pourraient interférer dans les activités normales de la Société, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires ne doivent pas affecter la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, dans les formes requises pour une modification des statuts. Aucune réduction de capital ne peut se faire avant le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la constitution de la Société.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales, mais seulement après le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la constitution de la Société.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune d'elles ayant la même valeur nominale.

6.2 Les parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des associés ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert de parts sociales

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé. Ce registre contient toutes les informations requises par la loi. Les certificats de cet enregistrement peuvent être émis sur demande et à la charge de l'associé concerné.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, ils doivent désigner un représentant unique qui les représentera envers la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'un mandataire soit nommé.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales peuvent être transférées à de nouveaux associés, sous réserve de l'approbation d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Tout transfert de parts sociales sera effectif envers la Société et les tiers par la notification du transfert, ou sur l'acceptation de la cession par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transférées à de nouveaux associés, que sous réserve de l'approbation d'un tel transfert donnée par les associés survivants représentant les trois quarts des droits détenus par les associés survivants. Cette approbation n'est toutefois pas nécessaire dans le cas où les parts sociales sont transférées soit aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant ou tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décision collective des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales dont il est propriétaire.

8.3 Dans le cas où et aussi longtemps que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives qui sont soumises à l'assemblée générale des associés peuvent être valablement prises par voie de résolutions écrites. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre et devra exprimer son vote par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de l'article XII de la Loi et par les présents statuts. Dans ce cas, toute référence faite ici à «l'assemblée générale des associés» ne peut être interprétée comme une référence à l'unique associé, selon le contexte et selon le cas, les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblée générale des associés. Dans le cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés se tiendra, à Luxembourg, au siège social de La Société, dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social, ou dans tout autre lieu qui serait spécifié dans l'avis de convocation de cette assemblée. D'autres assemblées des associés peuvent être tenues aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de la réunion. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et ont renoncé à toute exigence de convocation, la réunion peut être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et procédure de vote.

10.1 Chaque associé a droit à autant de voix qu'il possède de parts sociales.

10.2 Sauf majorités différentes prévues par les présents statuts ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société sont valablement prises pour autant qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'a pas été atteinte dans une première réunion ou exprimée par une résolution écrite, les associés peuvent être convoqués une seconde fois avec le même ordre du jour, ou recevoir un tel projet de résolution écrite une seconde fois par lettre recommandée, les décisions sont valablement adoptées dans la mesure où elles sont adoptées à la majorité des voix valablement exprimées quelle que soit la fraction du capital social représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par consentement unanime.

Art. 12. Modification de statuts. Toute modification des statuts requiert l'approbation de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

D. Administration

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Le conseil de gérance peut être constitué de deux types de gérants différents, à savoir les gérants de type A et les gérants de type B.

13.3 Si la Société est gérée par un gérant unique, dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts est à interpréter comme une référence au «gérant unique».

13.4 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et peut prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour remplir l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, destitution et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur rémunération, le cas échéant, et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 En cas de vacance du poste de gérant pour cause de décès, d'incapacité juridique, de faillite, de démission ou toute autre raison, cette vacance peut être compensée, sur une base temporaire et pour une période de temps ne dépassant pas le mandat initial du gérant remplacé, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés qui se prononcera sur la nomination permanente d'un nouveau gérant, dans le respect des dispositions légales.

15.2 Dans le cas où la vacance se produit dans le chef du gérant unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

16.2 Les avis écrits de toute réunion du conseil de gérance doivent parvenir aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence doivent être mentionnées dans l'avis. Cet avis peut être omis en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie de ce document signé étant une preuve suffisante. Aucun préavis ne sera requis pour une réunion du conseil de gérance qui se tiendra à l'heure et au lieu décidés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance et qui a été communiquée à tous les gérants.

16.3 Aucun préavis ne sera nécessaire dans le cas où tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renoncent à toute exigence de convocation ou dans le cas des résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du Conseil de gérance.

17.1 Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance.

17.2 Le Président, s'il existe, doit présider toutes les réunions du Conseil de gérance. En son absence, le Conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

17.3 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire soit par écrit, ou par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication, une copie de la convocation étant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres mais pas tous les autres gérants.

17.4 Les réunions du Conseil de gérance peuvent aussi se tenir par téléconférence ou par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre les uns les autres sur une base continue et permettre une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée tenue au siège social de la Société.

17.5 Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée lors d'une réunion du Conseil de gérance et, si deux types de gérants ont été nommés, que si au moins un gérant de type A et un gérant de type B sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions doivent être prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion, y compris, si les deux types de gérants ont été nommés, le vote positif d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B est nécessaire. Le Président, s'il existe, ne disposera pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le Conseil de gérance peut adopter à l'unanimité des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance; Procès-verbal des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le Président, le cas échéant, ou en son absence par le président pro tempore et le Secrétaire (le cas échéant), ou par deux (2) des gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en justice ou autre, devront être signés par le Président, le cas échéant, ou par deux (2) des gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont consignées dans un procès-verbal qui doit être signé par le gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en justice ou autre, doivent être signés par le gérant.

Art. 19. Transaction avec des tiers. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants ou, si deux types de gérants ont été nommés, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à qui ces pouvoirs de signature pourront avoir été délégués par le Conseil de gérance dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et supervision

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.

20.1 En cas de et aussi longtemps que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés nomme le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine la durée de leur(s) mandat.

20.2 Un commissaire aux comptes peut-être être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif par l'assemblée générale des Associés.

20.3 Le commissaire aux comptes dispose d'un droit illimité de surveillance permanente et de contrôle sur l'ensemble des opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs auditeurs indépendants (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés et les comptes annuels et comptabilités des sociétés, tel que modifié, le recours à un commissaire aux comptes n'est plus requis.

20.5 Un auditeur indépendant pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que sur motif ou avec son approbation.

F. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels et répartition des bénéfices.

22.1 À la fin de chaque exercice social, les comptes annuels sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, le bilan ainsi que les comptes de pertes et profits conformément à la Loi.

22.2 Des profits annuels nets de la Société, cinq pourcents (5%) au moins seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès lors que le montant de la réserve aura atteint un montant correspondant à dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes versées à une réserve de la Société par un associé pourront également être allouées à la réserve légale si l'associé contributeur accepte ladite allocation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite proportionnellement afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

22.5 Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment le solde des bénéfices restant de la Société devra être utilisé conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés pourront être effectuées en proportion du nombre de parts détenues dans la Société. Aucune distribution à l'un des associés ne pourra néanmoins être effectuée avant le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la constitution de la Société.

Art. 23. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et autres primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires sur base d'une situation intermédiaire des comptes préparée par le conseil de gérance démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne pourra pas excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté des bénéfices reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et montants alloués aux réserves qui en conformité avec la Loi ou avec les présents statuts ne sont pas distribuables.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable sera librement distribuable aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

23.3 Aucun versement de dividendes intérimaires et aucun remboursement ou distribution de toute prime d'émission, prime assimilée, apport de capitaux au compte 115 ou autre réserve distribuable à l'un des associés ne pourra être réalisé avant le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la constitution de la Société.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution.

24.1 La Société pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pourcents (75 %) du capital de la Société.

24.2 La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'un des associés

Art. 25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 24 des présents statuts, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs lesquels seront nommés par l'assemblée générale des associés qui devra approuver ladite dissolution et qui devra déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf dispositions contraires, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la liquidation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

25.2. Le boni de liquidation résultant de la liquidation de l'actif et le paiement des dettes doit être réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

H. Dispositions générales - Lois applicables

Art. 26. Lois Applicables. Tous les points non réglés par les présents statuts seront déterminés conformément à la Loi et à la Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Toutes les cent mille (100.000) parts sociales ont été souscrites par CA INDOSUEZ WEALTH (GLOBAL STRUCTURING), prénommé, pour le montant total de cent mille euros (100.000,- EUR).

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, les coûts, les rémunérations ou autres charges sous quelque forme que ce soit engagés par la Société ou qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute exigence de convocation, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) S.G.A. SERVICES S.A., une société anonyme, dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 76.118;

(ii) FMS SERVICES S.A., une société anonyme, dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 101.240; et

(iii) Madame Tazia BENAMEUR, née à Mohammadia (Algérie) le 9 novembre 1969, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, que le présent acte a été rédigé en langue Anglaise, suivi d'une version Française; qu'à la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte Anglais et Français, la version Anglaise fera foi.

DONT ACTE, effectué à Luxembourg, le jour spécifié au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom et sa résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 mars 2016. 2LAC/2016/4786. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077358/547.

(160042430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Post Invest Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.964.

IN THE YEAR TWO THOUSAND SIXTEEN, ON THE THIRD DAY OF THE MONTH OF MARCH,
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

“MIE GROUP S.A”, a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 111813,

here represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 1st March 2016;

which proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following:

I.- that the company “Post Invest Europe S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 108964, was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 28th of June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 8th November 2005, number 1164, page 55851, and the articles of incorporation of which were amended for the last time on the 13th of January 2006, by a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 3rd of May 2006, number 870, page 41740 (the "Company");

II.- that the corporate capital of the Company amounts to one million Euro (EUR 1,000,000.-) and is represented by eight thousand (8,000) class A Shares, eight thousand (8,000) class B Shares, eight thousand (8,000) class C Shares, eight thousand (8,000) class D Shares and eight thousand (8,000) class E Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed to and paid up by the above named appearing party;

All this being declared, the appearing party (the "Sole Shareholder") holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated here above, considering itself as duly convened and acting in place of the general shareholders meeting with the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator and determination of its power.

has taken the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator:

- VP Services, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 188982 (the "Liquidator").

The Sole Shareholder resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the last interim accounts of the Company as of 29 February 2016 approved by the Sole Shareholder in the meeting held under private seal on 3 March 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE TROISIEME JOUR DU MOIS DE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

«MIE GROUP S.A.», une société anonyme, constituée et régies par les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111813,

ici représentée par Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 1^{er} mars 2016;

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que la société «Post Invest Europe S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régies par les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108964, a été constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 novembre 2005, numéro 1164, page 55851, et que les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire à Luxembourg, du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 mai 2006, numéro 870, page 41740 (la «Société»);

II.- que le capital social de la Société s'élève à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) et est divisé en huit mille (8.000) Parts Sociales de catégorie A, huit mille (8.000) Parts Sociales de catégorie B, huit mille (8.000) Parts Sociales de catégorie C, huit mille (8.000) Parts Sociales de catégorie D et huit mille (8.000) Parts Sociales de catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, entièrement souscrites et libérées par la partie comparante susnommée;

III.- Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante (l'«Associé Unique»), représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, se considérant dûment convoquée et agissant en lieu de l'assemblée générale des associés ayant pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
 2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
- a pris à les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur:

- VP Services, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188982 (le «Liquidateur»).

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux derniers comptes intermédiaires de la Société au 29 février 2016 approuvés par l'Associé Unique dans une assemblée sous seing privé en date du 3 mars 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7451. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016077405/146.

(160042361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Steinfort Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8443 Steinfort, 4, Square General Patton.

R.C.S. Luxembourg B 114.799.

Il résulte de la résolution circulaire de l'assemblée générale du 17 avril 2015 que:

Conformément à l'article 7 des statuts, l'assemblée générale renouvelle pour la durée d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, les mandats d'administrateur des Messieurs Steve BERNAR, Daniel FRIEDEN, Tom MATARRESE, Louis RADERMECKER, Jean-Luc SANTINELLI, Claude SIMON, Jean-Marie WIRTH et Georges ZEIMET.

L'assemblée générale renouvelle les mandats de délégué à la gestion journalière à Messieurs Daniel FRIEDEN et Jean-Luc SANTINELLI pour la durée d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080492/16.

(160045868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Sac Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 138.006.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'Administrateur Unique qu'en date du 17 mars 2016, Monsieur Arnaud Yamalian, réviseur d'entreprises et expert-comptable, né à Epinay-sur-Seine (France) le 2 juin 1968, demeurant professionnellement au 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg a été nommé réviseur d'entreprises en remplacement de la société CLERC, RCS B 111831, société démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016086194/15.

(160053414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Rock Ridge RE 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.243.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2016087349/10.

(160054895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.**Rock Ridge RE 14, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.244.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2016087350/10.

(160054841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.**Rock Ridge RE 16, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.242.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2016087351/10.

(160054788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.**Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Rodenbourg / Pierre RODENBOURG.

Référence de publication: 2016087352/10.

(160055311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.**Ramegua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016087354/11.

(160055236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.